



AccureAudit

Société d'expertise comptable
Ordre régional de Paris Ile de France
Société de Commissariat aux comptes
Compagnie Régionale de Paris

RESTORE

Fonds de dotation

10 rue Meslay

75003 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

Au Conseil d'Administration,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation RESTORE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicable en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 27 octobre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ✓ Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 25 avril 2025

ACCUREAUDIT



Stéphane LAMBERT



FONDS DE DOTATION RESTORE

SIEGE SOCIAL : 10 RUE MESLAY

75003 PARIS

Etats financiers au 31 décembre 2024

Sommaire

1	ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024	3
1.1	Bilan actif	4
1.2	Bilan passif	5
1.3	Compte de résultat	6
2	ANNEXE	8
2.1	Dispositions générales	9
2.1.1	Présentation et activité du fonds de dotation	9
2.1.2	Moyens mis en œuvre	10
2.1.3	Evènements particuliers de l'exercice	10
2.1.4	Evènements postérieurs à la clôture	10
2.2	Règles et méthodes comptables	10
2.2.1	Conventions générales et référentiel comptable	10
2.2.2	Présentation des comptes annuels	11
2.3	Compléments d'informations sur le bilan et le compte de résultat	11
2.3.1	Créances et dettes	11
2.3.2	Disponibilités et dépôts à terme	11
2.3.3	Fonds propres	11
2.3.4	Charges à payer	12
2.4	Autres informations	12
2.4.1	Engagement à réaliser – fonds dédiés	12
2.4.2	Rémunération des administrateurs	12

1 ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2024

1.1 Bilan actif

RESTORE BILAN ACTIF Période du 01/10/2023 au 31/12/2024 Présenté en Euros						
ACTIF		Exercice clos le 31/12/2024 (15 mois)			Exercice précédent Néant	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires						
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles						
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)						
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes						
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres						
Valeurs mobilières de placement	475 816		475 816	95,27		
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	23 353		23 353	4,68		
Charges constatées d'avance	293		293	0,06		
TOTAL (II)	499 462		499 462	100,00		
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	499 462		499 462	100,00		

1.2 Bilan passif

RESTORE		BILAN PASSIF	
Période du 01/10/2023 au 31/12/2024		Présenté en Euros	
PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (15 mois)	Exercice précédent Néant	
FONDS PROPRES			
Fonds propres sans droit de reprise			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit de reprise			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice			
Situation nette (sous total)			
Fonds propres consommables	487 893	97,08	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	487 893	97,08	
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 200	1,44	
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	4 369	0,87	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	11 569	2,32	
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	499 462	100,00	
ENGAGEMENTS REÇUS			
Legs nets à réaliser :			
- acceptés par les organes statutairement compétents			
- autorisés par l'organisme de tutelle			
Dons en nature restant à vendre			
ENGAGEMENTS DONNÉS			

1.3 Compte de résultat

RESTORE COMPTE DE RÉSULTAT Période du 01/10/2023 au 31/12/2024 Présenté en Euros					
COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2024	Exercice précédent Néant	Variation	%
	Total	%	Total	%	Variation
PRODUITS D'EXPLOITATION:					
Cotisations					
Ventes de biens et services					
- Ventes de biens					
- dont ventes de dons en nature					
- Ventes de prestations de services					
- dont parrainages					
Produits de tiers financeurs					
- Concours publics et subventions d'exploitation					
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable	12 107			12 107	N/S
- Ressources liées à la générosité du public					
- Dons manuels					
- Mécénats					
- Legs, donations et assurances-vie					
- Contributions financières					
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges					
Utilisations des fonds dédiés					
Autres produits					
Total des produits d'exploitation (I)	12 107			12 107	N/S
CHARGES D'EXPLOITATION:					
Achats de marchandises					
Variations stocks					
Autres achats et charges externes	25 942			25 942	N/S
Aides financières					
Impôts, taxes et versements assimilés					
Salaires et traitements					
Charges sociales					
Dotations aux amortissements et aux dépréciations					
Dotations aux provisions					
Reports en fonds dédiés					
Autres charges					
Total des charges d'exploitation (II)	25 942			25 942	N/S
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-13 835			-13 835	N/S
PRODUITS FINANCIERS:					
De participations					
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif					
Autres intérêts et produits assimilés	18 204			18 204	N/S
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (III)	18 204			18 204	N/S
CHARGES FINANCIÈRES:					
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées					
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements					
Total des charges financières (IV)					
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	18 204			18 204	N/S

RESTORE

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/10/2023 au 31/12/2024

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2024	Exercice précédent Néant	Variation	%
RESULTAT COURANT avant Impôts (I - II + III - IV)	4 369		4 369	N/S
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)				
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)				
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	4 369		4 369	N/S
Total des produits (I + III + V)	30 310		30 310	N/S
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	30 310		30 310	N/S
EXCEDENT OU DEFICIT				
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

2 ANNEXE

ANNEXE AUX COMPTES 2024

DU FONDS DE DOTATION RESTORE

2.1 Dispositions générales

2.1.1 Présentation et activité du fonds de dotation

Le fonds de dotation RESTORE a été créé le 27 octobre 2013 par Dominique DARNE. Le fonds de dotation a pour objet :

- La préservation et le développement de la biodiversité de tous les êtres vivants, de toutes les espèces, ainsi que des écosystèmes dans lesquels ils vivent.
- L'accompagnement de la pratique agricole dans sa mutation en vue de créer des conditions favorables à la création de zones de protection, à la régénérescence de la biodiversité, à la réduction des émissions de carbone et l'augmentation des quantités capturées, à la limitation de l'érosion, à l'augmentation de la capacité de rétention de l'eau de surface et à la résilience de la terre et généralement la restauration des sols.

Cet objet est déterminé pour parvenir à une mission d'intérêt général comprenant notamment :

- La protection des zones, terrestres, aquatiques, forestières ou ouvertes, dans lesquelles des mesures de protection seront mises en œuvre pour favoriser la protection de la biodiversité et le rétablissement de conditions propices à la biodiversité.
- La gestion d'obligations réelles environnementales.
- La formation des agriculteurs, la participation à la création et l'aide à l'usage de bonnes pratiques.
- Le soutien aux démarches de quantification rationnelle de l'état de la terre, de méthodologie de ré-enrichissement des sols et le suivi de telles démarches.
- La documentation desdites démarches afin de diffuser auprès du public les meilleures pratiques aux effets confirmés.

Le Conseil d'administration est composé de six membres désignés par le fondateur Dominique DARNE.

2.1.2 Moyens mis en œuvre

La dotation initiale est constituée d'une somme de 500.000 euros versée par Dominique DARNE. Cette dotation est consommable.

Le fonds de dotation peut faire appel à la générosité publique selon les formes légales et réglementaires.

Les dons manuels provenant d'un appel à la générosité publique pourront être affectés à la dotation à titre de dotation complémentaire ou constituer des ressources destinées aux activités du fonds de dotation.

2.1.3 Evénements particuliers de l'exercice

Néant

2.1.4 Evénements postérieurs à la clôture

Néant

2.2 Règles et méthodes comptables

2.2.1 Conventions générales et référentiel comptable

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux règles de base :

- continuité d'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables

et en accord avec les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 sont établis conformément aux prescriptions du règlement 2018-06 du 05 décembre 2018 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le fonds de dotation RESTORE s'est conformé aux règles du Plan Comptable Général résultant du règlement ANC n°2014-03 ainsi que les dispositions du règlement ANC n°2018-06 pour l'établissement de ses comptes.

Les comptes du fonds de dotation sont établis en euros. Il s'agit du premier exercice comptable. Il couvre la période du 27 octobre 2023 au 31 décembre 2024.

2.2.2 Présentation des comptes annuels

Le résultat de l'exercice est neutralisé par la constatation d'une quote-part de dotation consommable virée au résultat par le débit du compte de capitaux propres dotation consommable inscrite au compte de résultat.

2.3 Compléments d'informations sur le bilan et le compte de résultat

2.3.1 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Néant pour l'exercice clos au 31 décembre 2024.

2.3.2 Disponibilités et dépôts à terme

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont évaluées à leur valeur nominale.

Les placements souscrits ont été comptabilisés à leur valeur d'origine. Les intérêts courus à recevoir sont comptabilisés à la clôture de l'exercice.

2.3.3 Fonds propres

La variation des fonds propres constatée sur cet exercice s'établit comme suit (en euros) :

Variation des fonds propres	Fonds propres 27/10/2023	Affectation résultat		Augmentation		Diminution ou Consommation		Fonds propres 31/12/2024
	Montant	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Fonds propres consommables				500 000		-12 107		487 893
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice								
Situation nette						-12 107		487 893
Dotations consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total				500 000		-12 107		487 893

2.3.4 Charges à payer

Nature de charges à payer	31/12/2024
Fournisseurs - Factures non parvenues	7 200
Dettes fiscales	4 369
Total	11 569

2.4 Autres informations**2.4.1 Engagement à réaliser – fonds dédiés**

Aucun fonds dédié n'a été enregistré au cours de l'exercice.

2.4.2 Rémunération des administrateurs

Tous les membres du Conseil d'administration sont bénévoles ; aucune rémunération ne leur est versée.